



FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DE TIR AUX ARMES SPORTIVES

✉ 3, route d'Arlon
L-8009 STRASSEN

Luxembourg, 11.01.2021

Nouvelles recommandations Covid 19 pandémie

Remarques préalables :

Afin de pouvoir reprendre l'exercice de notre sport favori, nous sommes tous responsable de l'observation stricte des règles sanitaire émises par le gouvernement.

- A savoir ;

- Sans préjudices des décisions prises par les propriétaires légaux, les installations sportives en salle et en plein air sont à nouveau accessible au public à partir du 11 janvier et ce jusqu'au 31 janvier 2021
- Un maximum de 10 personnes (entraîneur, commissaire de tir inclus) peuvent se réunir, sur une superficie d'au moins 300m² (1 pour une superficie de 15m² et 50m² pour 2 personnes et au moins 30m²/personne pour 3 à 10 personnes), pour pratiquer simultanément une activité sportive à conditions de respecter, de manière permanente, une distanciation physique d'au moins deux mètres entre les différents acteurs sportifs.
- Nous recommandons à nos clubs de limiter le nombre de sportifs présents sur le pas de tir 10m à 5 à la fois. Ceci ne vaut pas pour les stands équipés de panneaux de séparation.
- Le port du masque pendant l'exercice du sport n'est pas obligatoire pour les pratiquants. Pour le personnel encadrant (entraîneur, commissaire de tir) le port du masque reste obligatoire.
- Des spectateurs ne sont pas admis.
- Toute activité occasionnelle et accessoire de restauration est interdite autour d'une activité ou manifestation sportive.
- Une nouvelle évaluation de la pandémie sera faite pour le 31 janvier prochain et nous verrons alors si la reprise des compétitions est envisageable sous peu.

Pour la F.L.T.A.S.

Claudia Dall'Agnol
Présidente